

Parc amazonien de Guyane

Orientation 03-1: Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local

[...]

SOUS-ORIENTATION III-1-4: Améliorer l'offre de santé sur les territoires concernés par le Parc national et mettre en place les outils permettant aux populations d'être actrices de leur santé

[...]

- **Mesure III-1-4-1 Améliorer l'offre de santé**

Cette mesure s'articulera avec le projet régional de santé piloté par l'ARS et le programme d'actions proposées par le groupe de travail « santé en communauté » .

Rôle de l'EPPAG : facilitateur.

Partenaires identifiés : ARS, Département-PMI, hôpitaux (CHOG/CHAR), sécurité sociale, collectivités, Préfecture.

[...]

Page 80 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2965

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-12 16:03